

Frutigen, 23.08.2021 / EHA

Déclaration de conformité – Absence de polluants

Nous confirmons que tous nos articles actuels et futurs que nous vous fournissons sont conformes aux exigences écologiques des normes et réglementations suivantes :

- Le règlement européen **REACH** n° 1907/2006 est le règlement européen sur les produits chimiques pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Actuellement, à l'exception du plomb et des cyclosiloxanes, nos produits ne contiennent pas de matériaux figurant sur la liste des candidats actuels et qui dépassant 0,1 % en masse.

- Le plomb peut être contenu en petites quantités, par exemple dans l'acier, l'aluminium et les alliages de cuivre, en tant qu'élément d'alliage pour améliorer l'usinage mécanique.
- Les cyclosiloxanes sont présents dans pratiquement tous les polymères bruts de silicone à des concentrations variables. Ils sont généralement polymérisés en silicone inoffensif lors de la production d'éléments d'étanchéité. Nos fournisseurs n'ont toutefois pas pu nous garantir que, dans tous les cas, la limite de 0,1 % de composants résiduels sera inférieure. Ces produits sont utilisés chez nous dans les valves antidéflagrantes avec les séries des électro-aimants MKY et MKU, ainsi que dans les valves à basse température de la série Z591.

Matériaux	N° CAS	N° CE
Plomb (Pb)	7439-92-1	231-100-4
Octaméthylcyclotétrasiloxanes (D4)	556-67-2	209-136-7
Décaméthylcyclopentasiloxanes (D5)	541-02-6	208-764-9
Dodécaméthylcyclohexasiloxanes (D6)	540-97-6	208-762-8

Si les produits sont utilisés correctement, il n'y a aucun risque pour l'acheteur ou le consommateur.

Nous nous conformerons à notre obligation en vertu de l'article 33.1 et informerons nos clients dès que de nouvelles informations pertinentes seront disponibles.

Immédiatement après l'ajout d'une substance à la liste des candidats, nous demanderons à nos fournisseurs de nous fournir suffisamment d'informations sur les articles contenant une substance à une concentration supérieure à 0,1 % en masse (p/p) pour permettre au destinataire de l'article de l'utiliser en toute sécurité.

Dans notre cas, les acheteurs sont des utilisateurs commerciaux et professionnels et des commerçants, mais pas des consommateurs. Par conséquent, seul le nom de la substance en question doit être communiqué par nous.

Les consommateurs peuvent demander des informations similaires. Le fournisseur du produit doit fournir ces informations gratuitement dans un délai de 45 jours.

- **EU RoHS**
RoHS 2 est la directive 2011/65/EU sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques y compris les substances de la directive (UE) 2015/863. Dans tous les produits, la teneur en plomb est inférieure à celle autorisée par les présentes directives.
- **Conflict Minerals** - Tantale, tungstène, étain et or
Dodd-Frank Act, Exigences de la section 1502

Sauf mention contraire, nous vous indiquerons clairement toute dérogation à cette règle sur nos offres et/ou dans nos communications.

Meilleures salutations,
Wandfluh AG



Harris Elayathamby
Direction Managementsystem

harris.elayathamby@wandfluh.com



Tobias Krause
Direction technologie de valves, responsable
protection antidéflagrante

tobias.krause@wandfluh.com